

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-475-04 Modifiant le règlement 2009-475 relatif aux permis et certificats

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2009-475-04 modifiant le règlement 2009-475 relatif aux permis et certificats :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19h30, le lundi 1^{er} juin 2026 au 1302, rue Principale, Saint-Stanislas;
- A obtenu son certificat de conformité de la MRC les Chenaux le 04 juin 2026;
- Est entré en vigueur le 23 juin 2026 lors de la publication du présent avis aux endroits prévus par le conseil municipal;
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires et sur le site internet au www.saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas, ce 23 juin 2026



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière